



Fêtes en élevage

Protéger son troupeau et le public



Nous vous encourageons à mettre en place des mesures de prévention lors des manifestations que vous organisez sur le site de votre élevage : concours de pointage, portes ouvertes, dimanche à la ferme ...
Pour protéger votre élevage et pour protéger les autres !



Pourquoi ?



Les ruminants sont susceptibles d'être porteurs de germes transmissibles à l'homme. A l'inverse, quand un élevage accueille du public, ce dernier peut porter et introduire certains germes ou véhiculer des insectes vecteurs.

La Loi de Santé Animale précise d'ailleurs que l'éleveur est responsable de la mise en place de mesures de biosécurité appropriées pour protéger son troupeau.

La biosécurité est l'ensemble des mesures et gestes barrières mis en place pour prévenir l'introduction et la diffusion de germes pathogènes. Dans un élevage, la biosécurité vise à protéger la santé des animaux, mais aussi des éleveurs, des intervenants et des visiteurs.



En pratique :



- Vérifier que votre élevage est indemne des maladies réglementées (GDS sait répondre) et qu'il n'est pas confronté à un éventuel risque sanitaire.
- Organiser le stationnement des véhicules en dehors de la zone d'élevage.
- Baliser l'entrée des personnes avec passage obligatoire par un pédiluve. Imposer aussi un passage par le pédiluve à la sortie.
- Baliser des zones de restrictions d'accès au public : l'infirmerie, le box de vêlage, la nurserie, la plateforme équarrissage ...
- Si vous permettez au public de toucher vos animaux, invitez-le à se laver les mains avant et après.



Et expliquer simplement pourquoi ces mesures.

Le GDS vous met à disposition un kit de communication pour répondre à ce besoin. Composé d'affiches plastifiées, d'un roll-up, ainsi qu'un pédiluve à mousse. **Contactez nous : 03.81.65.07.56**

